



AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 23 novembre 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement :

RÈGLEMENT NUMÉRO 325-2021 SUR LES TARIFS DES BIENS ET SERVICES RENDUS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

Ce nouveau règlement modifie, non limitativement, les dispositions suivantes :

- Modalités de location de salles et de réservation de terrain;
- Tarifs des biens et services par départements de la municipalité;
- Dépôt de garantie associés à différents travaux et permis.

Le présent règlement abroge et remplace les règlements 2001-163, 2006-209, 2014-307 et 2015-325 sur les tarifs des biens et services rendus par la municipalité. Il est adopté par résolution numéro 2021-11-300.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi, sur publication du présent avis.

Il peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la municipalité au 91 rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 24 novembre 2021

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, le 24 novembre 2021.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Arcoite', is written over a horizontal line.

Isabelle Arcoite
Directrice générale et secrétaire-trésorière